



Grands carnivores dans les Alpes et les Carpatés

G. Plessmann © ALPARC picture library



G. Plessmann © ALPARC picture library



© ICAS Brasov

Cohabiter avec les prédateurs





LES GRANDS PRÉDATEURS ET LES ESPACES PROTÉGÉS

Dr. Michael Vogel, Président d'ALPARC⁽¹⁾

Jusqu'au XX^e siècle, les grands prédateurs - ours, loup et lynx - ont été persécutés de manière systématique en Europe centrale en tant que concurrents de l'homme. Si, dans un premier temps, ils ont pu survivre dans les « espaces sauvages » difficiles d'accès, ils ont totalement disparu des territoires plus anthropisés. Aujourd'hui, le retour des grands prédateurs est compromis essentiellement par les infrastructures humaines et les abattages illégaux. Un autre grave problème est représenté par l'isolement des petites sous-populations, qui sont trop éloignées les unes des autres pour permettre des échanges. Ces populations sont trop modestes et trop isolées pour pouvoir survivre à long terme.

Les grands prédateurs - ours, loup et lynx - font partie intégrante du patrimoine naturel alpin ; les pays alpins se félicitent de leur retour, comme en témoignent les législations nationales, la directive Habitat de l'Union européenne, les recommandations de la Convention de Berne, de la Convention alpine ou la Convention pour la protection de la biodiversité. Or, en Europe, il n'y a pratiquement plus de nature sauvage. Les rares espaces protégés sont trop restreints pour satisfaire les besoins territoriaux de l'ours, du loup et du lynx. Si nous voulons préserver ces espèces en Europe, il faut le faire dans les territoires où nous vivons, travaillons et passons nos loisirs. Ceci nécessite une stratégie axée sur l'intégration de l'être humain avec la nature, et non pas sur leur séparation. Voilà pourquoi la protection et la gestion de la faune sauvage constituent avant tout une mission d'ordre politique et social.

La gestion de la faune sauvage passe par des actions axées sur l'homme, ses activités, la faune sauvage et ses habitats. La gestion de la faune sauvage est un processus qui doit prendre en compte les facteurs liés à l'écologie de l'animal, mais aussi l'environnement social et humain dans son ensemble. C'est le seul moyen de trouver des solutions durables, qui doivent viser à une protection transfrontalière.

Bien que dans les Alpes, les conditions écologiques soient aujourd'hui plus favorables pour les ours, les loups et les lynx qu'à l'époque où ils ont été décimés, ces animaux font leur retour dans un monde fort différent de ce qu'il était il y a cent ans. Les forêts se sont à nouveau développées, et les bases naturelles de l'alimentation se sont améliorées. Néanmoins, les Alpes sont l'un des massifs montagneux les plus anthropisés du monde. Les habitats naturels sont de plus en plus morcelés du fait de l'exploitation intensive des vallées et du développement des infrastructures de transports et de tourisme.

Bien que l'opinion publique se félicite du retour des grands prédateurs, ce qui est déterminant, c'est leur acceptation par les personnes qui vivent à leur contact sur le territoire. Le retour des grands prédateurs impose toute une série de défis, que nous devons apprendre à maîtriser.

À l'avenir, les pays alpins s'orienteront de plus en plus vers une démarche commune et transfrontalière sur le plan de la préservation et de la gestion. La coopération devra porter sur l'échange d'informations, la gestion standardisée, la maintenance de bases de données communes et l'adaptation réciproque des démarches adoptées.

Dans une telle perspective, les espaces protégés alpins seront appelés à jouer un rôle majeur.

⁽¹⁾ Directeur du Parc national de Berchtesgaden (D)

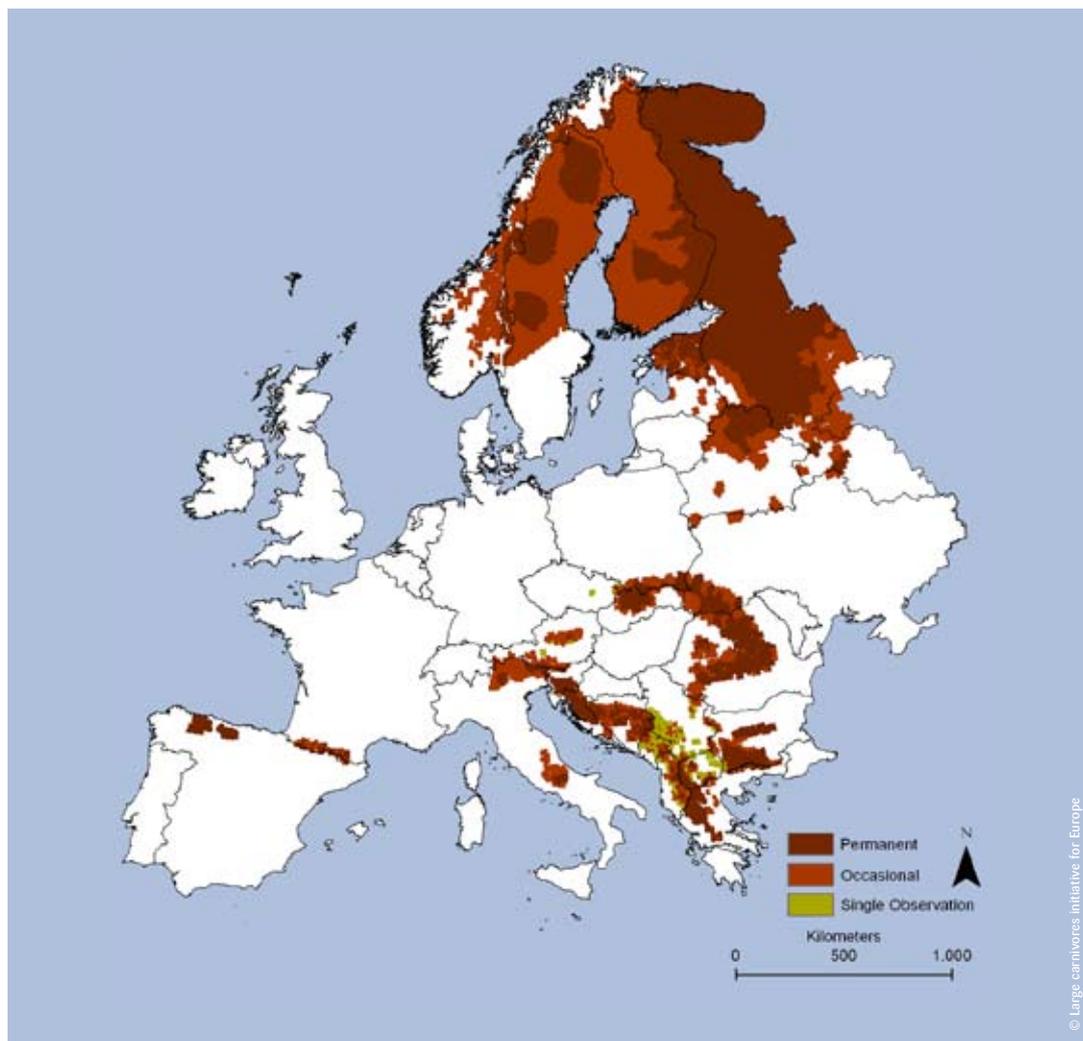
LES GRANDS CARNIVORES DANS LES CARPATES

Ovidiu Ionescu⁽¹⁾, Georgeta Ionescu⁽²⁾, Jurj Ramon⁽³⁾, Claudiu Pasca⁽⁴⁾, Marius Popa⁽⁵⁾

Un nombre important d'ours bruns, de loups et de lynx continuent d'habiter les montagnes des Carpates. Toutefois, la densité de population varie énormément dans les différents pays. À grands traits, la Roumanie et la Slovaquie font état des populations les plus nombreuses. La Pologne et l'Ukraine ont des populations de moyenne dimension, alors que la République tchèque et la Hongrie enregistrent la quantité la plus faible d'individus.

OURS BRUNS :

Distribution des populations de l'ours brun en Europe (*Ursus arctos arctos*).





Tout compte fait, le statut d'espèce protégée des ours bruns dans les Carpates est satisfaisant. L'espèce est strictement protégée dans certains pays et là où la chasse est autorisée, elle se fonde sur une estimation assez précise du nombre des individus et, par voie de conséquence, elle apparaît durable. Les estimations officielles d'ours bruns dans les Carpates indiquent une population de quelque 7 000 individus.

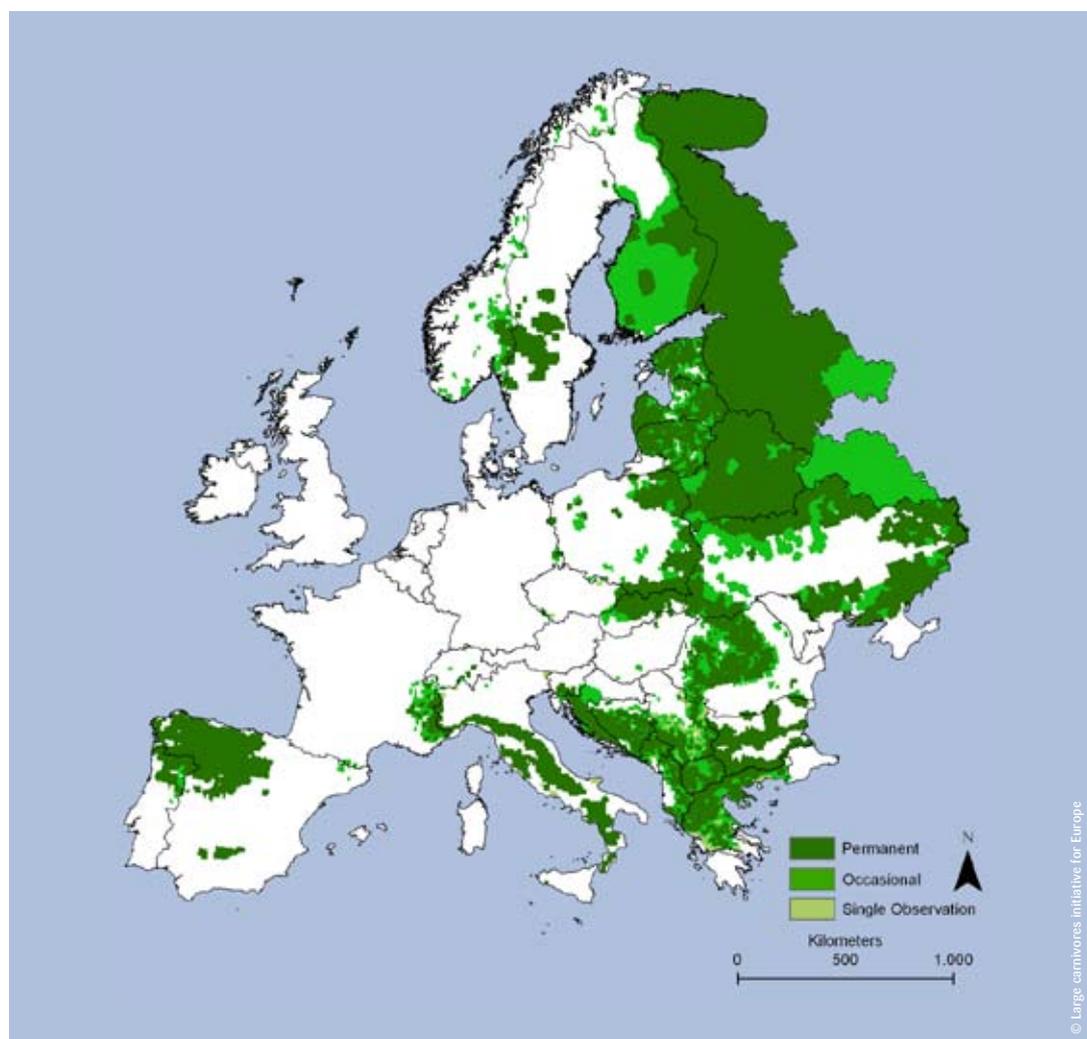
Dans la région, la population est stable ou même légèrement à la hausse (voir tableau 1). Les menaces principales pour cette espèce portent sur le braconnage (notamment en Ukraine), les changements d'habitat (privatisation des forêts, construction de routes) et les changements récents, négatifs, dans la réglementation de la chasse (les zones de chasse sont trop exigües, la législation de chasse est dépassée, etc.).

Tableau 1 - Estimations des dimensions et des tendances de la population d'ours bruns dans la région des Carpates, divisée par pays

Pays	Dimension de la Population (données officielles)	Estimation des experts	Tendance
République tchèque	Occasionnelle	Précise	
Slovaquie	1 100 - 1 200	Gonflée, plus probablement 700-800	Stable
Pologne	100	Précise	Stable
Ukraine	400	Probablement précise	Stable
Hongrie	Occasionnelle	Précise	
Roumanie	> 6 000	Précise	Stable

LOUPS :

Distribution des populations du loup en Europe (Canis lupus).



© Large carnivores initiative for Europe

Les estimations officielles de la population lupine totale des Carpates font état de quelque 5 500 individus. Ce chiffre est probablement exagéré : les experts indiquent environ 3 900 individus. Seulement les chiffres de l'Ukraine – pense-t-on – sont sous-estimés. La population régionale est à la hausse ou stable, bien qu'une légère baisse ait été enregistrée en Slovaquie (voir tableau 2).

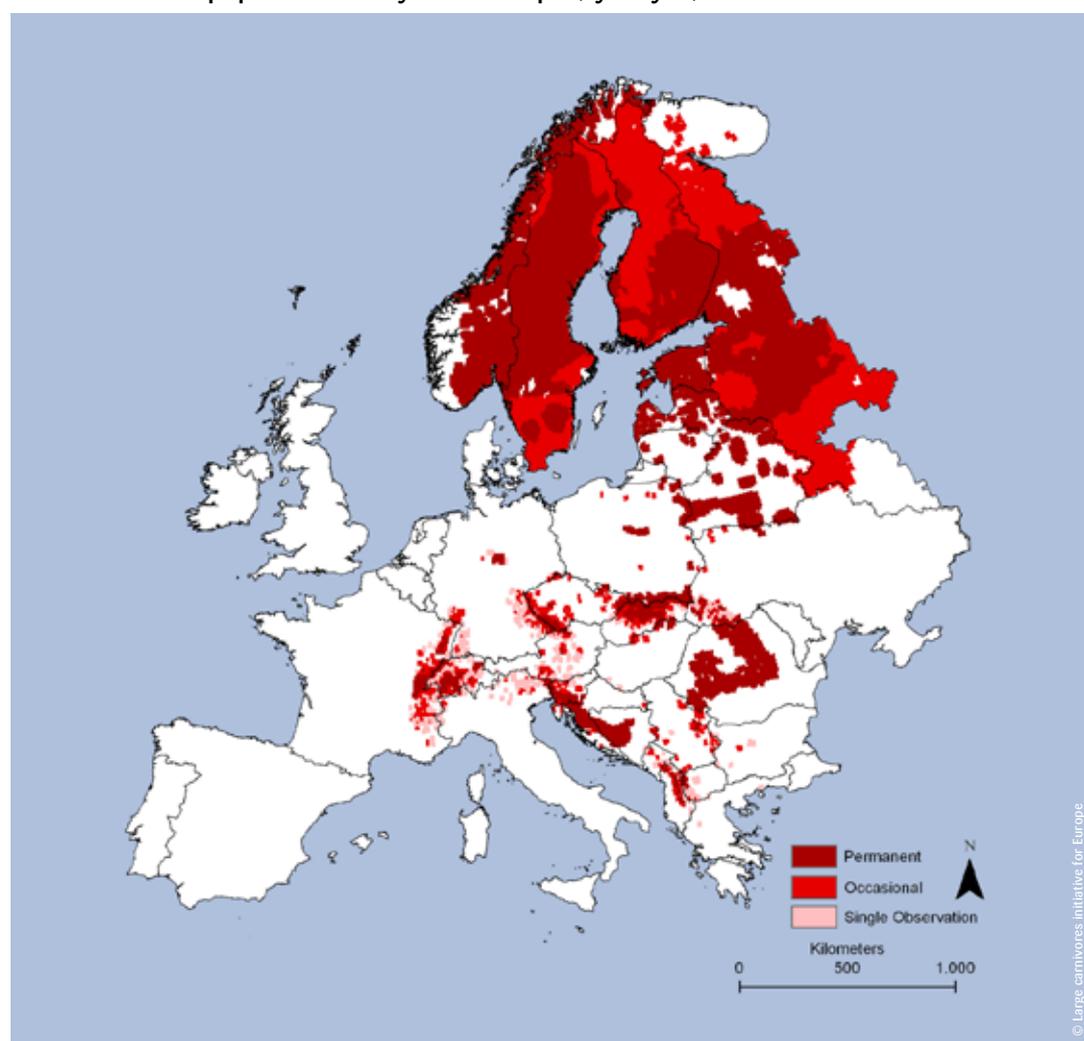
Les menaces potentielles pesant sur les loups dans les Carpates ont trait aux facteurs suivants : surchasse, braconnage, déclin des populations des proies naturelles, changements négatifs dans la réglementation de la chasse (zones de chasse trop exigües, législation dépassée).

Tableau 2 - Estimations des dimensions et des tendances de la population de loups dans la région des Carpates, divisées par pays

Pays	Dimensions de la population (données officielles)	Estimation des experts	Tendance
République tchèque	Aucune donnée	< 5	
Slovaquie	1 000	Gonflée, plus probablement 400-500	Stable
Pologne	100	Précise	Stable
Ukraine	350	Probablement précise	Stable
Hongrie	Aucune donnée	< 5	
Roumanie	> 2 500	Précise	A la hausse

LYNX :

Distribution des populations du lynx en Europe (Lynx lynx).





En général, dans la région des Carpates, le statut de protection du lynx semble être assez satisfaisant. Toutefois, les experts nationaux indiquent que le lynx devrait être considéré, parmi les espèces des grands carnivores présents dans la région, comme la plus vulnérable.

Les estimations officielles dénombrent une population totale de 3 400 lynx dans les Carpates ; ce chiffre est un peu exagéré, les experts nationaux ayant calculé que la population ne serait que de 2 400 individus.

Ce ne sont que les chiffres de l'Ukraine qui sous-estiment les chiffres véritables. Dans la région, les tendances de la population sont stables ou à la baisse ; seulement la Roumanie fait état d'une hausse de la population (voir tableau 3). Les menaces principales qui affectent les lynx portent sur la surchasse, le nombre décroissant des proies naturelles (notamment chevreuils et chamois) et les changements négatifs dans la réglementation de la chasse.

Tableau 3 - Estimations des dimensions et des tendances de la population de lynx dans la région des Carpates, divisée par pays

Pays	Dimension de la population (données officielles)	Estimation des experts	Tendance
République tchèque	Aucune donnée	10-20	Stable
Slovaquie	800	Gonflée, probablement 400	Stable
Pologne	250	Précise	Stable
Ukraine	300	Probablement précise	Stable
Hongrie	Aucune donnée	10-20	Fluctuation
Roumanie	> 1,500	Précise	A la hausse

CONCLUSIONS :

Ces années-ci, les vraies menaces pour la conservation des grands carnivores concernent surtout des changements récents dans la réglementation de la chasse (des zones de chasse très limitées et des lois qui portent sur le nombre et la gestion d'ongulés), une attitude négative des chasseurs et des gestionnaires de la faune sauvage et une application insuffisante des lois.

Toute activité pouvant être préjudiciable pour les grands carnivores doit être amorcée seulement après une analyse détaillée et l'introduction de mesures de mitigation, si l'activité sus-évoquée ne peut pas être évitée.

Les populations de grands carnivores constituent un élément partagé par les différents pays des Carpates et, par voie de conséquence, il s'impose de coordonner les politiques de gestion au niveau régional et avec les Pays voisins.

Tout changement proposé des lois environnementales et de chasse devrait tenir en compte les besoins pour une bonne conservation des grands carnivores.

Les plans nationaux de gestion pour les carnivores devraient être développés conformément aux lignes directrices établies par l'Initiative Grands Carnivores pour l'Europe (LCIE). De façon idéale, les plans nationaux devraient être établis en collaboration avec les Pays voisins. Un suivi est nécessaire des dynamiques des populations des grands carnivores.

Des recherches sont indispensables si l'on veut développer des méthodes plus précises pour estimer les populations des carnivores. Seulement des méthodes précises de recherche et de calcul pourront jeter les jalons d'une gestion efficace des espèces.

(1) (2) (3) (4) et (5) ICAS - Brasov (RO)

LES GRANDS CARNIVORES DANS LES ALPES

Martin Pavlik⁽¹⁾

La distribution des grands carnivores dans les Alpes n'est pas uniforme. Si l'expérience à marqué les grandes fluctuations du passé, à présent les populations sont à la hausse. Les trois espèces avaient presque ou complètement disparu de l'arc alpin et leur retour, ces années-ci, a posé une série de défis.

HISTOIRE

Les légendes et les mythes populaires (par exemple, Romulus et Remus) nous montrent que les grands carnivores étaient vus d'un bon œil dans l'antiquité classique. Au Moyen-âge, les gens craignaient les animaux, perçus comme des forces incontrôlables de la nature. À partir du XVI^e s. cette perception change une fois encore, et les grands carnivores sont considérés comme une nuisance à garder sous contrôle, cela débouchant sur une baisse du nombre d'ours, de loups et de lynx dans toute l'Europe. La chasse ayant un but socio-économique ou culturel, associée à des habitats de plus en plus rétrécis, font que les lynx et les loups disparaissent ou presque des Alpes, respectivement à la fin du XIX^e s. et au début du XX^e s. De petites populations d'ours ont pu survivre en Italie (Trentin), en Slovénie et en Autriche du sud.

SITUATION ACTUELLE

Le grand carnivore le plus solitaire d'Europe, le lynx, a été réimplanté dans son habitat au cours des années soixante-dix. Quarante ans plus tard, depuis sa ré-implantation, on dénombre 100 à 150 individus dans les Alpes. Bien que le lynx n'habite qu'un cinquième de la région alpine, des suivis récents ont bien montré que cet animal est en train de migrer vers de nouvelles zones.

Le plus grand prédateur des Alpes, l'ours brun, abandonne lentement ses habitats naturels et il se déplace vers une nouvelle zone des Alpes, notamment le nord-ouest de l'Italie, la partie méridionale de l'Autriche et la Suisse orientale. La population actuelle d'ours bruns est de 30 à 35 individus en Slovénie, 10 sur la frontière austro-italienne, 25 à 27 animaux en Trentin et 2 en Autriche centrale.

Les loups sont de retour dans les Alpes au début des années quatre-vingt-dix, en provenant de la population des Apennins, avec quelque 500 individus. Les populations lupines permanentes se sont établies dans les Alpes occidentales (Piémont, Italie et France) et les loups se déplacent vers les Alpes centrales (Suisse). Nous avons identifié 100 à 120 loups, la majorité vivant en meutes, les individus seuls étant très rares.

DE PETITS PROGRES

Le retour dans les Alpes des grands carnivores peut être interprété comme un signal de l'amélioration des conditions environnementales, ce qui permettrait à ces animaux de survivre. Un habitat partagé n'est pas toujours très hospitalier vu que les activités de l'homme et des animaux souvent se superposent. Tous les grands carnivores ont un domaine vital élargi et requièrent des habitats de grande qualité, mais il est à souligner aussi que leur présence a un impact émotionnel, culturel et social sur l'homme.

La majorité des gens aimerait voir des populations durables de prédateurs dans leur Pays, mais ils ne les voudraient pas dans leur basse-cour. Vu que les grands carnivores tendent à avoir des densités faibles de populations ainsi qu'un faible taux de reproduction, l'homme pourra s'adapter à leur présence et préparer des zones peuplées pour la coexistence. Des politiques de gestion conjointes, des projets de conservation active et des campagnes d'information grand public devraient permettre d'améliorer l'acceptation des résidents vis-à-vis de ces créatures iconiques et permettre, de la sorte, une bonne coexistence homme - animaux sauvages.

⁽¹⁾ Task Force des Espaces Protégés / Secrétariat Permanent de la Convention Alpine (F)



OURS, LOUP ET LYNX

PREDATEURS ET ROLE DES ESPACES PROTEGES.

ETUDE DE CAS: COLLABORATION ENTRE LE PARC NATUREL DES MARAMURES ET LE PARC NATIONAL DE BERCHTESGADEN

Michaela Künzl⁽¹⁾, Costel Bucur⁽²⁾, Jochen Grab⁽³⁾, Catriona Blum⁽⁴⁾

INTRODUCTION

La présence de l'ours, du loup et du lynx a toujours été à l'origine d'âpres débats et dans les régions où ces espèces sont présentes les conflits avec les différentes parties concernées - chasseurs, agriculteurs et touristes - sont inévitables. Par conséquent, l'introduction de mesures de gestion appropriées est essentielle. En même temps, la présence de grands prédateurs se répercute sur les stratégies de gestion des espaces protégés et influence tous les aspects de cette gestion : l'éducation environnementale, la communication, la recherche et l'assistance aux visiteurs. C'est la raison pour laquelle le Parc national de Berchtesgaden et le Parc naturel des Maramures ont mené ensemble une étude de cas prévoyant l'utilisation de divers questionnaires pour élucider le rôle que peuvent jouer les espaces protégés dans la gestion des grands prédateurs.

METHODES

Le premier questionnaire a été administré au personnel du Parc national de Berchtesgaden et du Parc naturel des Maramures. Les questions portaient sur les expériences antécédentes, les connaissances et les opinions sur ce thème. Le deuxième questionnaire était adressé aux experts des espaces protégés des Alpes et des Carpates. Le but était de réunir des informations sur les espaces protégés où les grands prédateurs sont présents depuis quelque temps, et sur les espaces qui se préparent actuellement au retour des grands prédateurs. Une des questions les plus importantes était : « Quels tâches spécifiques découlent de la gestion de grands prédateurs pour la gestion générale des espaces protégés ? Au total, 15 espaces protégés ont participé au questionnaire, 9 de la région des Alpes et 6 des Carpates :

- France: Parc National du Mercantour, Parc National des Ecrins
- Italie: Parco Nazionale dello Stelvio, Parco Naturale dell'Adamello Brenta
- Autriche: Parc National Gesäuse, Parc National Oberösterreichische Kalkalpen, Parc National Nockberge, Parc National Hohe Tauern
- Suisse: Parc National Suisse
- Pologne: Parc National Tatra
- Roumanie: Parc national Cheile Bicazului-Hasmas, Parc National Buila-Vanturari, Parc Naturel des Maramures, Parc Naturel Vanatori Neamt
- Slovaquie: Espace paysager protégé de la région de Kysuce

LE ROLE DES ESPACES PROTEGES

Le questionnaire comportait des questions sur les conditions de base nécessaires à l'intérieur et autour des espaces protégés, les possibles zones de conflit et l'attitude à l'égard des espèces en question ainsi que sur le rôle que le personnel des parcs doit jouer dans la gestion des grands prédateurs. Le personnel de tous les espaces protégés considère que la formation et la communication sont les principaux facteurs de réussite dans la gestion des grands carnivores. Un autre domaine auquel les espaces protégés pourraient participer de manière active est la recherche. L'affirmation selon laquelle



1

P. Argalas © ALPARC picture library



2

E. Le Boutellier © ALPARC picture library



3

H. Jovan © ALPARC picture library



4

G. Plassmann © ALPARC picture library



5

G. Plassmann © ALPARC picture library

les espaces protégés sont d'importance écologique particulière pour la préservation des prédateurs ou jouent un rôle important en tant que médiateurs a été jugée moins pertinente. Le score le moins important a été attribué au rôle que peut jouer la présence d'animaux charismatiques comme valeur ajoutée pour le développement touristique à l'intérieur et autour des espaces protégés.

CONCLUSION

L'étude a démontré que les espaces protégés jouent un rôle important pour la préservation des grands prédateurs. Pour assurer une protection efficace il est nécessaire que les espaces protégés coopèrent. Un élément important de notre étude commune était le message selon lequel la peur des conflits, dans les espaces où les grands prédateurs ne sont pas encore présents, est exagérée par rapport aux conflits réels apparaissant dans les régions où ces animaux sont effectivement présents. Bien que les connaissances sur le sujet soient encore insuffisantes, le personnel des espaces protégés manifeste un fort intérêt pour la question et souhaite en savoir davantage sur ces espèces. Un autre aspect important mis en évidence par ce travail commun est que l'échange et la collaboration accrues entre les Alpes et les Carpates sont jugés souhaitables. Le personnel des espaces protégés doit échanger les connaissances pratiques sur l'écologie de ces espèces et ces informations doivent être transmises au public. De plus, les responsables des espaces protégés devraient échanger des informations et des expériences en matière d'identification des zones de conflit, stratégies de gestion efficaces et personnes de contact en matière de recherche scientifique. Le cas du parc National de Berchtesgaden et du Parc Naturel des Maramures illustre les résultats fructueux d'une collaboration plus étroite dans ce domaine.

Source originale : Aßmann, T. & Hatami, M. (2008). *Bär, Wolf, Luchs- Karnivoren und die Rolle der Großschutzgebiete am Fallbeispiel des Nationalparks Berchtesgaden (D)*. Philipps-Universität Marburg

^{(1), (3) et (4)} Parc national Berchtesgaden (D)

⁽²⁾ Parc naturel Maramures (RO)

- 1 Loup (*Canis lupus*)
- 2 Elevage dans le Parc national du Mercantour
- 3 Roc Mazilier et un troupeau de brebis
- 4 Ours brun (*Ursus arctos arctos*)
- 5 Lynx (*Lynx lynx*)



RESEAUX ECOLOGIQUES ET PRESERVATION DES GRANDS PREDATEURS

Stanislav Ondrus⁽¹⁾, Michal Adamec⁽²⁾

Les grands prédateurs qui vivent dans les Alpes et dans les Carpates bénéficient d'une protection sur la quasi-totalité de leur territoire selon la Directive 92/43/ CEE du Conseil concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, qui prévoit l'institution de sites d'importance communautaire. Cependant, l'aire de répartition des grands prédateurs est très vaste et ces animaux se déplacent sur des territoires très étendus. Certains individus peuvent avoir un territoire allant jusqu'à 1500 km². Il est donc très difficile d'assurer une protection efficace par une approche fondée uniquement sur les espaces protégés traditionnels (sites NATURA 2000). La protection de leurs voies de migration et la création de réseaux est une condition nécessaire pour la réussite d'une stratégie de protection. Les pays dans lesquels les grands prédateurs sont régulièrement présents devraient faire valoir l'importance pour les grands prédateurs de relier entre eux les différents espaces protégés. Au cours des dernières années, les activités de l'homme dans l'habitat des grands prédateurs se multiplient avec la construction de routes, le développement de centres touristiques et d'activités diverses qui entraînent non seulement la fragmentation écologique de l'habitat propice aux grands prédateurs, mais aussi des possibilités accrues de conflits entre l'homme et l'animal.

En Slovaquie par exemple, les 2/3 du territoire sont propices à la présence de grands prédateurs, mais la fragmentation du territoire - avec la perte et la destruction d'habitat qui en découlent - entraîne l'isolement de quelques sous-peuplements. La zone centrale, qui offre les meilleures conditions et présente la plus grande densité de grands prédateurs, se retrouve coupée des zones adjacentes et par conséquent il est impossible pour les grands prédateurs de se déplacer et de migrer vers ces territoires. De plus, ce problème se pose dans un pays où la survie des peuplements de grands prédateurs dépend des bonnes conditions des animaux vivant dans le noyau central.

L'identification et la création de réseaux écologiques est donc fondamentale pour assurer la préservation des grands prédateurs. S'il est vrai que dans la région des Alpes et des Carpates le rôle fondamental revient à l'Union Européenne avec le réseau Natura 2000, la coopération avec les pays extracommunautaires - tels que la Suisse et l'Ukraine - est également très importante. Si l'on ne parvient pas à assurer des connexions sécurisées entre espaces protégés (y compris entre zones d'accès) la préservation des grands prédateurs s'avérera impossible.

⁽¹⁾ Parc national Nizke Tatry (SK)

⁽²⁾ Conservatoire naturel de Slovaquie (SK)

1 Réserve naturelle Skalka - habitat typique des ours dans le Parc national de Nizke Tatry



GESTION DU COULOIR DE L'OURS BRUN DANS LA HAUTE VALLEE DE L'ISONZO/ SLOVENIE – ORIENTATIONS ET MESURES

Jurij Dobravec^{(1)*}

En 2008 le Parc National du Triglav a initié une collaboration avec les communes de Bovec et Kobarid visant à créer les bases techniques et élaborer un plan de gestion couvrant six territoires situés dans la Haute vallée de l'Isonzo et relevant de Natura 2000. La surface concernée comprend des territoires ayant des caractéristiques naturelles différentes, avec une pression anthropique s'exerçant à des niveaux différents. Le plan de gestion tient compte de manière équilibrée des exigences de la nature et de l'homme.

Bien que l'ours brun soit présent dans ces territoires depuis des siècles, sa présence est discontinuée. La région des Alpes Centrales est un couloir d'importance fondamentale pour ses migrations, mais elle est en même temps source de conflits en raison des activités de l'homme liées à l'élevage et au tourisme.

Dans les territoires concernés, on a identifié les problèmes généraux et spécifiques découlant de la cohabitation entre l'ours et l'homme. Les mesures adoptées sont le fruit d'un travail commun entre les experts, les parties prenantes et les communautés locales.

A) COMPORTEMENT DE L'HOMME

En principe l'ours évite tout contact avec l'homme. En Slovénie, les données statistiques concernant les cas d'agression directe sur l'homme prouvent que la crainte est exagérée et la plupart du temps infondée. Des problèmes pourraient surgir lorsque l'ours s'habitue à la présence de l'homme, mais ce risque peut être écarté en évitant tout simplement d'abandonner dans la nature des déchets alimentaires – et autres, surtout organiques – qui pourraient servir à l'alimentation des oursons et également des animaux adultes. En 2005, l'Institut des Forêts a publié des recommandations sur le comportement à adopter dans la brochure intitulée "En visite chez l'ours brun".

B) PLANIFICATION CIBLÉE DES ACTIVITÉS D'ÉLEVAGE ET MESURES DE PRÉVENTION

Il est d'importance fondamentale de planifier attentivement les activités d'élevage et les mesures de prévention contre les attaques des prédateurs. Surtout dans les vallées, et lorsque les attaques sont fréquentes, il convient de mettre en place des mesures appropriées pour la protection des pâturages. Ceci permet d'éviter que des animaux spécifiques s'habituent à des proies "faciles" et réduit le recours à l'abattage des animaux "problématiques", une pratique envers laquelle l'opinion publique est devenue de plus en plus hostile ces dernières années. Une des mesures préventives consiste à rentrer le bétail la nuit car l'ours est un animal essentiellement nocturne.

Dans les zones où la pose de clôtures n'est pas possible, en particulier en altitude, où le pâturage est libre, il faut trouver des déviations appropriées pour le passage de l'ours et augmenter le monitoring d'animaux spécifiques. Une autre solution est celle d'utiliser des chiens de berger, une pratique qui n'est pas encore très répandue chez nous et a été abandonnée également dans la haute vallée de l'Isonzo ; de plus, elle n'est pas adaptée au pâturage libre en altitude.

C) HARMONISATION INTERSECTORIELLE

Lors de la prédisposition de voies de migration, il faut également décider lequel des deux – homme ou ours – doit utiliser les déviations. En premier lieu, il faut décider le tracé des couloirs pour la libre migration



des ours vers l'Italie et l'Autriche, afin de réduire au maximum les retombées négatives pour l'agriculture et le tourisme. Les ours devraient être marqués et soumis à monitoring pour informer la population et les touristes de l'éventuel danger.

Dans la prédisposition et application du plan de gestion, on doit tenir compte des orientations stratégiques des communautés locales chargées du développement des activités touristiques qui planifient la création d'itinéraires touristiques et de sentiers de randonnée. La commune de Bovec a une longue tradition touristique et figure parmi les communes slovènes les plus importantes du point de vue touristique. Si les rencontres avec l'ours sont fréquentes, les randonneurs risquent d'abandonner les excursions libres ce qui aurait de lourdes conséquences économiques pour le tourisme local.

D) COFINANCEMENT DES INFRASTRUCTURES NECESSAIRES

L'état doit participer au financement des activités de prévention (clôtures, cofinancement des éleveurs, cofinancement des études sur les chiens de berger et leur éventuel dressage), car une fois que les agressions ont eu lieu les solutions sont inefficaces.

E) MODIFICATION DU SYSTEME DE DEDOMMAGEMENT

La population et les communautés locales font appel à l'Etat afin qu'il modifie le système de dédommagement. En effet, le système actuel ne garantit pas le remboursement des dégâts réels provoqués par l'ours et impose à l'éleveur de démontrer les dommages tangibles subis, sans tenir compte du fait que l'attaque d'un ours sur des animaux en pâturage libre provoque également des dégâts collatéraux - fuite et perte d'animaux, chute dans les ravins ou les crevasses, retrait des animaux vers les zones impraticables, etc.).

F) INTRODUCTION D'UN SYSTEME DE MONITORAGE DE L'OURS À L'INTERIEUR DES COULOIRS CONCERNES

Approfondir les recherches portant sur les projets est une étape nécessaire à la gestion correcte de l'ours brun. On doit mieux connaître les voies de migration de l'ours brun depuis son habitat naturel dans les Alpes Dinariques et cela n'est possible qu'avec le soutien des experts slovènes et la collaboration des autres communautés locales. Il faut identifier les réelles barrières à la migration de l'ours et les solutions concrètes (passages souterrains, viaducs, clôtures électriques au bord des voies rapides et des autoroutes). Lors de la phase de projet, il est importante de définir précisément les couloirs et les voies de migration permettant aux prédateurs de passer de la zone centrale vers les aires marginales.

G) ENCOURAGER LA GESTION HARMONISEE AUPRES DES PAYS LIMITOPHES

Pour préserver les espèces dont l'habitat est plus vaste, il faut intervenir sur tout le territoire concerné qui, dans le cas de l'ours brun, couvre toute la Slovénie et déborde sur les pays limitrophes.

Dans le cadre de l'Union Européenne, la préservation de l'ours brun est un objectif important et figure parmi les priorités du Programme Natura 2000. Compte tenu des caractéristiques écologiques, la stratégie des différents états concernés doit être globale et harmonisée.

Les Plans de Gestion et d'Application, au niveau régional et local, doivent être fondés sur des observations scientifiques rigoureuses de l'ours brun et son habitat, et sur des données fiables concernant les activités de l'homme. En premier lieu, il est important d'identifier les conflits potentiels par une approche aussi concrète que possible, les classer et les analyser. Dans le cadre des Plans de Gestion il faut prendre en compte des mesures réalistes et réalisables. Au niveau du projet Palpis (Interreg IIIa Slovénie - Italie), le Parc National du Triglav, en collaboration avec les partenaires et les acteurs locaux concernés, a élaboré un plan harmonisé qui servira de base pour les activités et les applications futures.

** à l'élaboration du Plan de gestion pour l'ours brun ont également collaboré activement Alenka Petrinjak (Parc National du Triglav) et Cecilija Ostan (Commune de Bovec)*

⁽¹⁾ Parc national Triglav (SI)

LA GESTION DES OURS BRUNS (URSUS ARCTOS ARCTOS) DANS LE BUT DE REDUIRE LES CONFLITS HOMME - OURS

Horia Iuncu⁽¹⁾

Les objectifs principaux du Plan de gestion du Parc Naturel de Bucegi sont les suivants : conserver la diversité biologique, utiliser les ressources naturelles de façon durable et promouvoir des interactions harmonieuses entre l'homme et le monde naturel. Ces objectifs ont été récemment frappés par un nombre croissant d'accidents avec des ours, notamment dans les environs de petites villes.

Les activités liées au tourisme et à l'aménagement des infrastructures pour 1 200 000 visiteurs chaque année du Parc Naturel de Bucegi ont entraîné une réduction et une modification des habitats des grands carnivores. La population actuelle fait état de 124 ours bruns, ce niveau dépassant le seuil idéal de 92. La distribution de cette population n'est pas uniforme dans la zone, et cela est le résultat de nombreux facteurs rattachés au différent niveau de développement socioéconomique des établissements tout autour du Parc.

Dans le but d'identifier une stratégie de gestion adéquate, la zone du Parc a été divisée en trois secteurs principaux, chacun ayant des caractéristiques uniques et demandant des mesures de gestion spécifiques : la zone de tranquillité est un espace très éloigné des centres urbains. Elle représente 56% de la superficie du Parc, et la densité de la population oursine est dans la moyenne. Aucun accident avec l'homme n'a été enregistré. Ces deux dernières années, on n'a enregistré que de faibles dégâts aux élevages ovins, notamment à la lisière des forêts.

- 1 Ruches endommagées par un ours
- 2 Ours habitués aux hommes
- 3 Femelle avec oursons cherchant la nourriture dans les poubelles
- 4 Poubelle spéciale avec une protection contre les ours
- 5 Capture d'un ours habitué aux hommes





Dans les zones touristiques saisonnières, la majorité des activités se concentrent durant l'été et à proximité des hôtels. Dans ces zones s'accumulent des quantités considérables de déchets alimentaires et par voie de conséquence les ours, nombreux, sont à l'affût. La présence des ours près des sentiers balayés et des campings est en partie due au fait que les visiteurs leur donnent souvent à manger. Dans ces endroits, on a enregistré de nombreuses attaques à l'homme et des dégâts aux biens.

C'est dans la zone de tourisme permanent, la troisième, que se sont posés les problèmes les plus épineux. Cette zone comprend les stations de Sinaia et de Bosteni. Les forêts sont très voisines et des ours bruns ont farfouillé même dans les zones habitées. Des accidents sérieux homme-ours ont eu lieu.

Les facteurs principaux qui ont contribué aux changements de comportement des ours, et notamment dans les zones touristiques permanentes, sont les suivants :

- La décharge sur le Mont Furnica, près de Sinaia, a été opérationnelle de 1964 à 2000. Ce site d'enfouissement a été ensuite fermé dans le cadre des mesures de gestion mises en place dans le Parc Naturel de Bucegi. Cette mesure s'est avérée efficace pour ôter aux ours une source d'alimentation.
- Le fait que les refuges touristiques étaient utilisés comme de petites exploitations, avec des animaux domestiques et de la nourriture. Ces années-ci, ces structures ont été fermées.
- Les déchets alimentaires et le souhait des gardiens de ces refuges d'exploiter les ours comme un attrait touristique. Cette pratique s'est récemment avérée défavorable, vu que les ours ont ravagé les réserves alimentaires et mis en danger le personnel.
- Le manque d'un système efficace d'élimination des déchets dans les structures touristiques, se trouvant surtout le long de routes de terre battue, ce qui met hors jeu les véhicules de collecte d'ordures.
- Les changements des goûts des touristes, délaissant les refuges de montagne au profit des campings, ce qui provoque, entre autres, une augmentation des incendies.
- Des pressions croissantes sur les communautés locales suite à l'urbanisation incontrôlée, la déforestation, la modernisation des stations d'hiver et des voies d'accès.
- Les touristes souhaitent voir les grands carnivores dans leur habitat naturel et, par ailleurs, la littérature et le folklore roumains sont pleins d'exemples à ce sujet.

Le fait que les touristes donnent à manger aux carnivores est devenu une source importante de l'alimentation des ours. L'administration du parc estime que 25 individus (janvier 2009) ont changé leur modèle de comportement. Pour cette raison, l'administration du parc, en 2007, avait déplacé deux ours bruns, mais après quatre jours ils étaient revenus dans la zone où ils ont été capturés, après avoir parcouru 45 kilomètres.

Dans le but de parvenir à un équilibre entre la portée scientifique de l'ours brun et le besoin d'assurer la sécurité des touristes et des résidents, l'administration du parc, en collaboration avec des organismes gouvernementaux et des ONG, a mis en place une série de mesures pour réduire les conflits entre l'homme et l'ours. Un projet a été établi, réunissant plan de gestion de l'ours et stratégie du visiteur. Les objectifs principaux du projet étaient de réévaluer les habitats de l'ours, recenser la population oursine, établir une analyse de ces indices et définir une population idéale d'ours. Au-delà de relocaliser les ours qui font état d'un modèle de comportement altéré, l'administration du parc a reçu une autorisation légale pour ôter les individus agressifs pourvu que toutes les autres mesures se soient avérées inefficaces.

Des campagnes de sensibilisation grand public constituent un facteur important pour réduire la quantité d'accidents homme - ours, et il en va de même pour les activités de communication avec la participation de toutes les parties prenantes concernées :

- En 2007, l'administration du parc a mis en place un groupe de travail pour étudier comment l'homme et l'ours pourraient coexister. Toutes les réunions du groupe de travail et toutes les décisions prises ont été vulgarisées dans les médias locaux et nationaux.



- Des groupes de suivi ont été formés dans les zones où les ours sont présents. Les membres de ces groupes abordent les problèmes avec les touristes, fournissent des brochures d'infos et répartissent des instructions aux visiteurs des zones fréquentées par les ours.
- Plus de 400 affiches d'information et d'éducation ont été aménagées sur des panneaux installés aux bords des routes et tout au long des sentiers touristiques, dans les centres touristiques les plus importants et dans les refuges.
- L'administration du parc a profité des activités d'éducation environnementale dans les écoles pour mettre en exergue l'importance de la gestion locale des déchets et expliquer pourquoi les ours constituent une attraction touristique de valeur.
- Des campagnes d'information ont été organisées dans le but d'expliquer "la question ours" aux touristes et aux habitants. Les participants sont encouragés à soutenir les activités visant la réduction des conflits homme - ours.

- 1 Campagne d'information du Parc naturel Bucegi
- 2 Ours habitués aux hommes
- 3
- 4 Activité de l'éducation environnementale du Parc naturel Bucegi

Eu égard à la nombreuse population oursine et au manque d'une antenne centrale de gestion des différents facteurs, ce problème continuera d'être une priorité au cours des deux prochaines années.

⁽¹⁾ Parc naturel Bucegi (RO)



LA REGLEMENTATION CONCERNANT LES POPULATIONS DES GRANDS CARNIVORES EN SLOVAQUIE

Martin Kassa⁽¹⁾

*La Slovaquie, de par sa position stratégique, peut bien jouer un rôle clé pour les trois espèces de grands carnivores qui habitent les Carpates occidentaux, à savoir, l'ours brun (*Ursus arctos arctos*), le loup (*Canis lupus*), et le lynx (*Lynx lynx*).*

Les dynamiques déployées par les populations des grands carnivores en Pologne (ours brun et lynx), dans la République tchèque (ours brun et loup) et en Hongrie dépendent complètement de la population présente sur le territoire de la Slovaquie.

POPULATIONS DE GRANDS CARNIVORES EN SLOVAQUIE 1990 - 2003

(données fondées sur des statistiques officielles de chasse publiées par le Centre Forestier National, Zvolen)

Année	Loup (<i>Canis lupus</i>)			Lynx (<i>Lynx lynx</i>)			Ours brun (<i>Ursus arctos arctos</i>)		
	Pop.	Chassés	Carcasses	Pop.	Chassés	Carcasses	Pop.	Chassés	Carcasses
1990	750	115	-	871	-	11	835	-	-
1998	1,233	54	3	1,007	22	3	1,382	46	8
1999	1,238	69	13	1,003	4	2	1,287	28	13
2000	1,287	118	6	1,046	0	3	1,475	31	6
2001	1,113	93	3	968	0	6	1,350	26	10
2002	924	113	-	883	0	-	1,211	39	-
2003	973	112	-	915	0	1	1,318	13	7

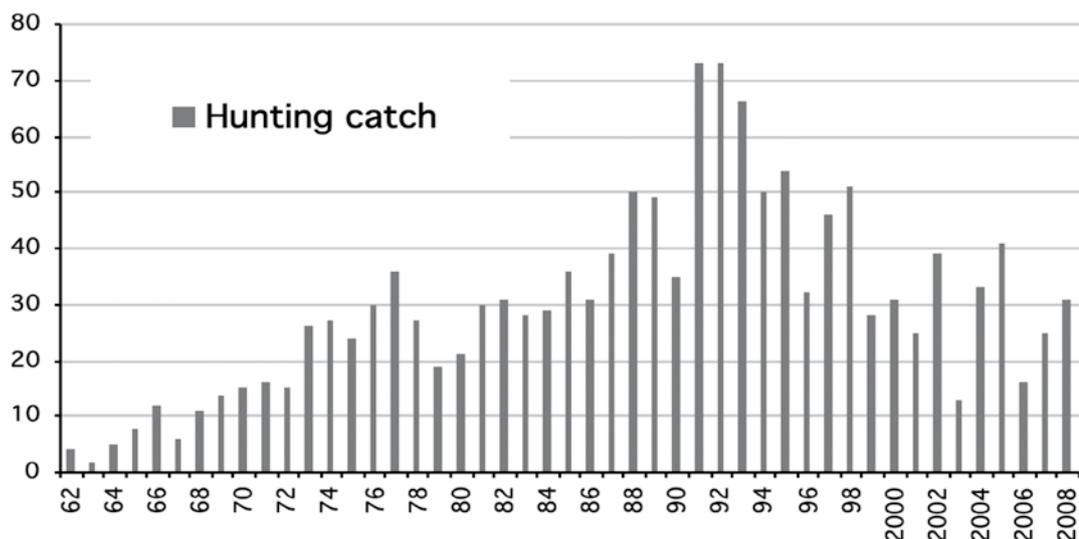
En Slovaquie, la population d'ours brun avoisine 700/800 individus (les statistiques officielles indiquent un chiffre de 1 400). L'ours brun habite surtout les montagnes centrales de la partie slovaque des Carpates, mais la population s'est naturellement diffusée dans les montagnes Beskydes (République tchèque) dans la partie occidentale et dans le Karst slovaque (à la frontière avec la Hongrie) au sud. La population polonaise d'ours bruns dans les Carpates orientaux ne fait que boucler la boucle. La population est stable.

La liste nationale des Sites d'intérêt communautaire proposés (SIC, Natura 2000) en identifie 61, dont la superficie dépasse 411 000 ha, visant la protection des ours. Les espaces les plus étendus se trouvent dans la partie occidentale des Basses Tatras (46.610 ha.), dans le Parc National Vel'ká Fatra (43.600 ha.), dans la partie orientale des Basses Tatras (36.222 ha.), dans le Parc National Malá Fatra (21.928 ha.) et dans le Parc National Muranska planina (20.315 ha).

Espèce	Critères de conservation	Critère de chasse
Ours brun	<ul style="list-style-type: none"> - Importance de l'espèce au niveau européen - Désignation des espaces protégés - Inclusion dans la Liste Rouge des Mammifères en Slovaquie - Exemption de chasse décidée par le Ministère de l'Environnement - Valeur: 2.000,00 Euros 	<ul style="list-style-type: none"> - Espèce pouvant être chassée - Statut de protection annuelle - Exemption de chasse - Ministère pour l'Aménagement du territoire - Dédommagement par l'Etat (par l'entremise des Bureaux régionaux de la propriété forestière) - Activité de chasse réglementée, fondée sur des quotas annuels établis par le Ministère de l'Environnement (taux de croissance de la population jusqu'à 10%) - Chasse des ours individuels problématiques

En Slovaquie, l'ours est une espèce protégée et la population est réglementée conformément aux principes suivants :

- L'activité de chasse doit être concentrée dans les endroits où l'on enregistre des dégâts considérables aux élevages d'animaux domestiques et aux ruches
- Les ours problématiques doivent être abattus
- Un corridor continuum doit être prévu entre les populations occidentales et les populations orientales. Il s'impose d'encourager la diffusion naturelle de la population en Moravie (République tchèque) et en Hongrie

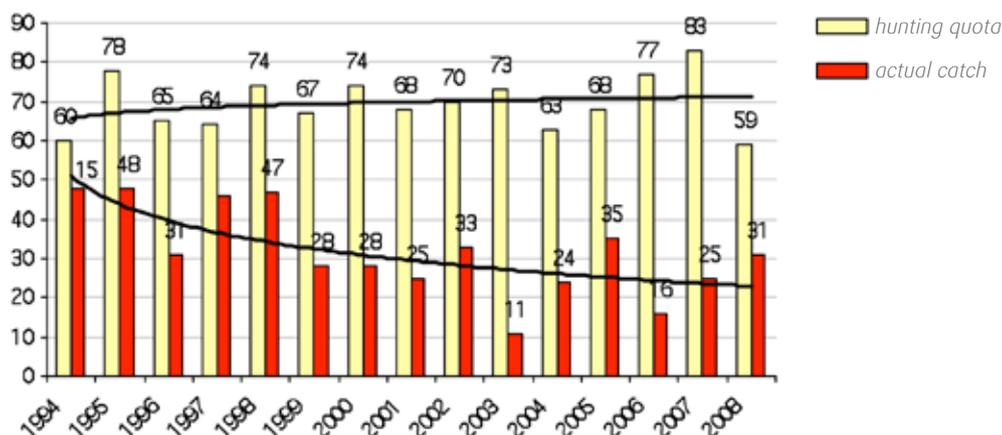


Pour gérer la population oursine et garder une chasse durable, il y a lieu de respecter les conditions suivantes :

- Le quota annuel de chasse ne doit pas dépasser 10% de la population
- La saison de chasse est limitée (1 juillet -15 décembre)
- Le poids des ours à chasser ne doit pas dépasser 100 kilos
- Il est interdit d'utiliser la viande comme appât
- Il est interdit de chasser dans des espaces protégés (parcs nationaux et réserves naturelles)
- Chaque ours chassé est mesuré par le personnel de l'espace protégé

Ces critères, accompagnés de la supervision du personnel de l'espace protégé, ont permis que le pourcentage d'ours chassés n'ait jamais dépassé 50% du quota annuel permis.

LA CHASSE REGLEMENTEE A L'OURS BRUN EN SLOVAQUIE





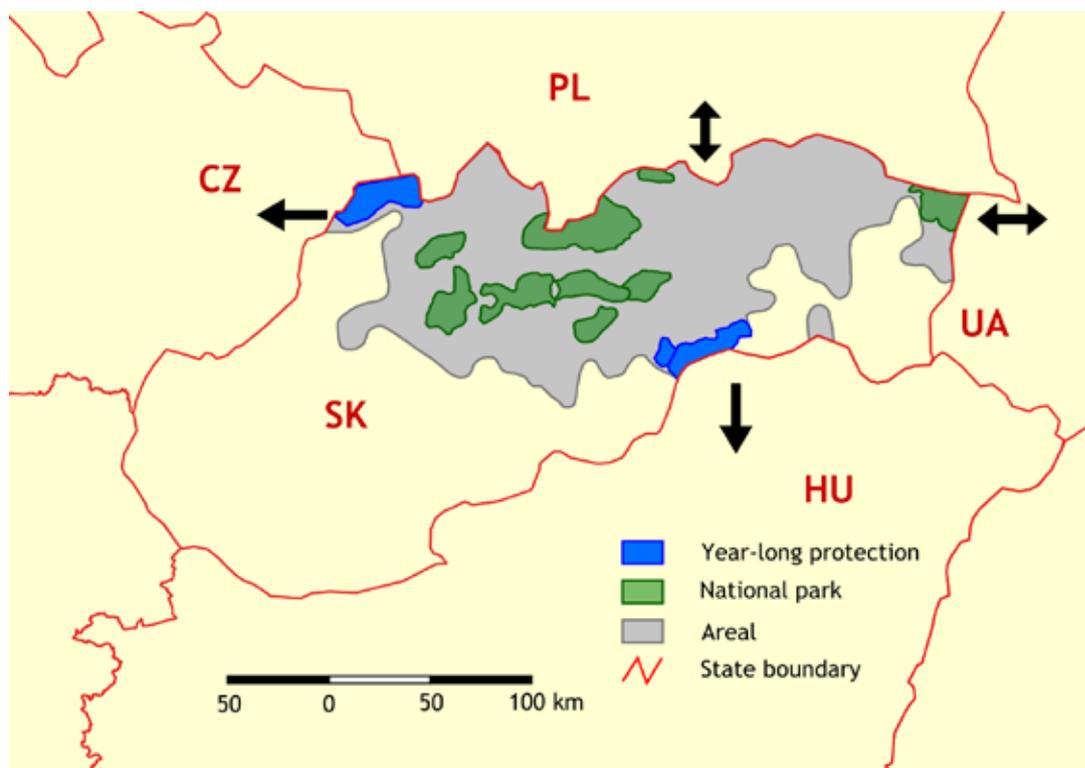
En Slovaquie, **le loup** (*Canis lupus*) est une espèce autochtone. A présent, les loups habitent les Carpates centraux boisés du nord et du nord-est de la Slovaquie. La population avoisine 400/500 individus (les statistiques officielles de chasse font état de plus de 1 000 individus). La population a légèrement baissé.

Dans la République de Slovaquie, le loup est une espèce partiellement protégée, ce statut étant en vigueur du 16 janvier au 31 octobre, exception faite pour deux régions à la frontière avec la Tchéquie et la Hongrie, où la protection est annuelle : ces zones, en effet, constituent des corridors de migration utilisés par les loups pour leur expansion vers l'ouest et le sud.

La liste nationale des Sites d'intérêt communautaire (SIC) proposés (Natura 2000) en identifie 72, dont la superficie dépasse 428.000 ha, adaptés à la protection des loups. Les endroits les plus étendus se trouvent dans les Tatras (46.610 ha), dans le Parc National de Vel'ká Fatra (43.600 ha), dans la partie orientale des Basses Tatras (36 222 ha), dans les montagnes Strazov (29 368 ha) et dans le Parc National de Malá Fatra (21 928 ha).

Espèce	Critères de Conservation	Critères de chasse
Loup	<ul style="list-style-type: none"> - Importance de l'espèce au niveau européen. Protection partielle (16 janvier – 31 octobre) - Désignation des espaces protégés - Inclusion dans la Liste Rouge des Mammifères en Slovaquie (espèce presque menacée) - Deux zones de conservation annuelle où tout dégât provoqué par les animaux sera dédommagé par l'Etat (par l'entremise des Bureaux régionaux de l'environnement) 	<ul style="list-style-type: none"> - Espèce pouvant être chassée - La saison de chasse va du 1^{er} novembre au 15 janvier - Aucun quota n'a été établi pendant la saison de chasse

LES ZONES DE MIGRATION LUPINE ET LES CORRIDORS ENTRE LA SLOVAQUIE ET LES PAYS VOISINS.





Le lynx (*Lynx lynx*) habite le plus souvent les biotopes montagneux et boisé du nord et de l'est de la Slovaquie. La majorité des individus est identifiable à une altitude de 800 à 1 000 mètres. Le lynx préfère les zones de montagne âpres et escarpées.

La population estimée est de quelque 400 individus (les statistiques de chasse officielles donnent un chiffre dépassant 1 000 individus). La population est à la baisse.

La liste nationale des Sites d'intérêt communautaire proposés (Natura 2000) en identifie 77, dont la superficie dépasse 448 000 ha, adaptés à la protection du lynx. Les espaces les plus étendus se trouvent sur le site des Tatras (61.735 ha), dans la partie occidentale des Basses Tatras (46.610 ha), dans la partie orientale des Basses Tatras (36.222 ha) et dans le Parc National Vel'ká Fatra (43.600 ha).

- 1 Gestion des grands prédateurs
- 2 3 Ours habitués aux hommes

Espèce	Critères de conservation	Critères de chasse
Lynx	<ul style="list-style-type: none"> - Importance de l'espèce au niveau européen - Désignation des espaces protégés - Inclusion dans la Liste Rouge des Mammifères en Slovaquie - Exclusion de la chasse décidée par le Ministère de l'Environnement - Dédommagement gouvernemental pour tout dégât provoqué (par l'entremise des Bureaux régionaux de la propriété forestière) - Valeur: 2.000,00 Euros 	<ul style="list-style-type: none"> Espèce pouvant être chassée - Statut de protection annuelle - Exemptions décidées par le Ministère pour l'Aménagement du territoire - Aucun plan régulateur de chasse

⁽¹⁾ Bibliothèque scientifique nationale (SK)



GRANDS CARNIVORES ET ACTIVITES DE COMMUNICATION : LE ROLE DES ESPACES PROTEGES

Filippo Zibordi⁽¹⁾

Très peu d'animaux peuvent rivaliser, en termes de présence dans la culture alpine, avec l'ours, le loup et le lynx. Dans la longue histoire de coexistence avec notre espèce, les grands carnivores ont toujours éveillé des sentiments et des émotions contrastants dans l'imaginaire collectif. Dans la foulée des développements sociaux et culturels des populations humaines, ils ont été considérés comme des animaux nuisibles et dangereux, ennemis du genre humain, voire des menaces pour ce qui est de notre suprématie sur la nature. Ensuite, ils sont devenus des symboles de l'écosystème alpin et de la nature incontaminée, tout au long d'un parcours où les espèces sont devenues, au fur et à mesure, des icônes de la relation renouvelée entre l'homme et l'environnement.

Au-delà des raisons de cette relation "d'amour et de haine", les préjugés continuent de saper la connaissance objective et correcte des trois espèces. Cette connaissance encore puise plus à des mythes et à des légendes qu'à des notions de nature biologique et écologique.

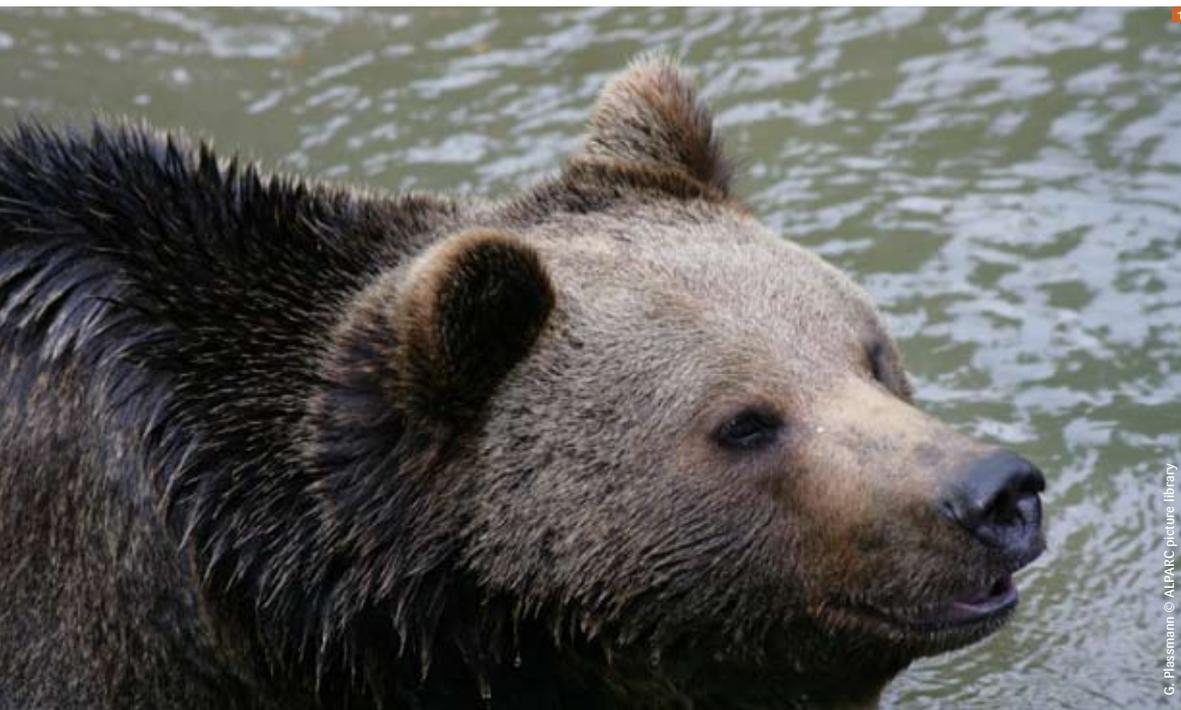
Les grands carnivores, malgré leur connaissance limitée, du moins par l'opinion publique, ne laissent pas indifférents : ils éveillent de la curiosité et de l'intérêt et leur présence est rarement ignorée.

Ces considérations faites, il s'avère facile de saisir l'importance des activités de communication pour sauvegarder ces trois espèces particulières. Ce n'est qu'en s'opposant aux informations fausses et trompeuses - ceci étant souvent le seul créneau à la disposition de l'opinion publique - qu'il est possible de promouvoir l'acceptation et le sens de responsabilité des populations locales et dans la foulée de favoriser la coexistence avec l'homme. Qui plus est, l'ours, le loup et le lynx sont en mesure de passionner et d'attirer l'attention, et ils deviennent donc des "espèces ambassadrices", à savoir des "testimonial" idéaux pour la défense de la nature.

Bref, la conservation des grands carnivores pose la nécessité de mener des actions ciblées de communication, pour en favoriser la présence ou en préparer l'arrivée. C'est aussi un atout pour sensibiliser l'opinion publique vis-à-vis de tous les éléments de l'écosystème, en mettant l'accent sur les politiques de protection du territoire.

Les espaces protégés s'insèrent parfaitement dans ce contexte. De par leurs finalités, ils devraient devenir des lieux privilégiés où expérimenter, moyennant un capital de ressources (du moins en théorie) plus grand que dans les territoires avoisinants, des modèles de développement plus compatibles homme - environnement, tout en favorisant l'acceptation des populations locales. Des lieux de promotion d'une culture différente, à même de contaminer le territoire environnant, ce qui déboucherait sur une relation renouvelée entre le besoin immédiat de conserver la biodiversité et les demandes de croissance des résidents. D'où la nécessité de démarrer des jeunes générations et transmettre, par des parcours didactiques ciblés, la conscience de ce que signifie vivre dans l'environnement, aussi "vivre avec" les grands carnivores, en apprenant le sens et les connotations biologiques, mais aussi culturelles d'espèces "extraordinaires".

Tout en étant impossible de se borner à attendre que les jeunes générations s'épanouissent, et dans la foulée avoir une coexistence normale, la nécessité se pose d'impliquer l'opinion publique par les outils de communication les plus adaptés : rencontres, brochures et textes d'approfondissement, vidéos et excursions guidées, musées et kermesses...



1

G. Plassmann © ALPARC picture library



2

G. Plassmann © ALPARC picture library



3

P. Fongjman © ALPARC picture library



4

P. Argalas © ALPARC picture library



5

M. Vergelet © ALPARC picture library

Il est donc logique de penser que certaines initiatives sont plus efficaces que d'autres, eu égard à la situation spéciale que vit un espace. On peut notamment changer les activités à mener et les groupes cibles.

Ceci dit, et en considérant les dynamiques que posent les grands carnivores, il semble opportun que les initiatives à réaliser soient encadrées au sein d'un plan stratégique de communication, ceci devant être mis au point en amont, en prévision d'une éventuelle recolonisation de l'une des trois espèces. Cet outil, fondé sur une analyse spécifique et détaillée de la situation, devrait envisager une série d'actions utiles pour bien gérer toutes les éventualités possibles liées à la présence d'ours, de loups, de lynx et prévoir aussi des instruments de contrôle (enquêtes démoscopie, groupes de discussion, etc.) permettant de vérifier l'efficacité et, le cas échéant, de corriger la stratégie adoptée.

Dans le but de gagner de la crédibilité vis-à-vis de l'opinion publique dans la gestion de thèmes ayant un grand intérêt potentiel, il s'avère indispensable, dans la majorité des cas, de mener des recherches scientifiques qui s'accompagnent des activités de communication. Ce n'est qu'en utilisant des données directement collectées dans l'espace où est présent l'espèce qu'on pourra donner des contenus aux activités de communication, en rehaussant leur efficacité.

Communiquer, protéger et mener des recherches scientifiques : trois éléments qui semblent être des prérogatives spécifiques, sans en être pourtant une exclusivité, des espaces protégés. Ceux-ci ont aujourd'hui la tâche de collaborer dans la gestion de la présence de l'ours, du loup, et du lynx, mais surtout dans le rôle actif indispensable pour préparer tous les scénarios rattachés à la recolonisation possible, future et souhaitable de l'Arc Alpin par les trois espèces.

- 1 Ours brun (*Ursus arctos arctos*)
- 2 Lynx (*Lynx lynx*)
- 3 Troupeau de moutons dans le Parc national Piatra Craiului
- 4 Loup (*Canis lupus*)
- 5 Paysage du Parc national Retezat

⁽¹⁾ Département de la Faune du Parc Naturel Adamello Brenta



LA PRESERVATION DE L'OURS EN AUTRICHE : UN OBJECTIF AMBITIEUX FACE AUX OBSTACLES DE L'APPLICATION LOCALE.

Georg Rauer⁽¹⁾

La présence de l'ours en Autriche se limite à l'heure actuelle à quelques exemplaires: 1) au sud, en Carinthie, où se trouvent de manière permanente quelques ours, exclusivement mâles, provenant d'une migration issue de la Slovénie; 2) en Autriche occidentale (Tyrol et Vorarlberg) où ont été temporairement signalés quelques exemplaires, exclusivement mâles, issus d'un peuplement originaire du Trentino; 3) dans la région centrale (Alpes calcaires septentrionales de Basse-Autriche, Haute-Autriche et Styrie) où se trouvent les derniers exemplaires du seul peuplement d'ours en Autriche pouvant se reproduire. Dans la période 1989-1993, dans le cadre d'un projet du WWF Autriche, trois autres exemplaires ont été relâchés dans le territoire vital d'un mâle migré. Malgré la réussite de la reproduction, le nombre total n'a jamais dépassé les 12 exemplaires et aujourd'hui il est fort probable que 2 mâles seulement vivent sur ce territoire.

La préservation de l'ours en Autriche figure parmi les objectifs clairement indiqués dans la politique de protection de la nature. L'ours brun est cité dans les Annexes II et IV de la Directive Habitats-Faune-Flore de l'Union européenne. La Directive engage les Pays membres à atteindre, pour les espèces listées, des conditions favorables à leur préservation et à les maintenir.

Les difficultés dans la réalisation de ces objectifs découlent: 1) du morcellement des compétences juridiques (la compétence en matière de chasse et de protection de la nature est répartie sur les 9 Länder; en Autriche, le plan de gestion concernant l'ours brun n'est pas juridiquement contraignant pour les Länder ; 2) de l'attitude passive des administrations des Länder en matière de gestion de la faune sauvage (aucun contrôle ni surveillance de la faune sauvage par les administrations, gestion de l'ours basée uniquement sur les projets approuvés, Länder refusant toute responsabilité financière en matière de dédommagement ou de mesures de prévention); 3) du lien étroit entre droit de chasse et propriété foncière auquel s'ajoute un statut fortement protecteur des propriétaires terriens (les mesures de gestion, telles que le soutien aux peuplements, la capture, les mesures dissuasives et même le monitoring sont considérées comme des violations des droits des propriétaires terriens; les associations de chasseurs forment un lobby qui défend les droits des propriétaires); 4) du fait que l'opinion publique associe le thème de l'ours au WWF (le WWF est de loin l'acteur principal dans la protection de l'ours mais il est mal perçu par les groupes d'intérêt concernés et 5) par l'absence de volonté politique de promouvoir activement l'établissement d'un peuplement d'ours en Autriche. La position officielle des administrations des Länder et des associations de chasseurs consiste à dire que les ours sont bienvenus. Mais pas invités.

⁽¹⁾ Institut de recherche sur la faune sauvage et l'écologie, Faculté de Sciences Vétérinaires de l'Université de Vienne (A)

1 Séchage du foin



LE PROJET SUR LE LOUP EN AUTRICHE, UN EXEMPLE DE LA SITUATION ET DES PERSPECTIVES DES GRANDS PREDATEURS DANS L'ESPACE ALPIN

Heinrich R. Dungler⁽¹⁾

« L'histoire des rapports entre l'être humain et le loup est entrée dans une nouvelle ère. Nous avons pris conscience il y a très peu de temps que nous avons perdu de nombreuses espèces sauvages en les exterminant. Comme le dit un sage indien : *If the beasts are gone we will die of loneliness of spirit (Askani 2004)*. »

L'Autriche est traditionnellement le pays des loups. De nombreux lieux-dits et noms d'habitations témoignent de leur présence passée. Or, après leur extermination (1882), les loups sont devenus rares et leur présence sporadique (cf. Spitzenberger 2001). Aucune population stable ne s'est réinstallée sur le territoire autrichien.

Presque tous les pays voisins comptent des populations stables de loups, qui bénéficient d'une bonne protection. Les loups sont des animaux extrêmement mobiles possédant de grandes capacités d'adaptation. L'Autriche dispose d'habitats adéquats, notamment dans le cadre du Réseau alpin des espaces protégés. Les observations de ces dernières années montrent qu'un repeuplement naturel est tout à fait possible (cf. Dungler 2007 ; 2009 non publié).

Par ailleurs, l'Autriche joue un rôle très important dans le regroupement des populations de loups d'Europe centrale et méridionale. Les sous-populations ne sont éloignées que de quelques kilomètres. Les échanges génétiques sont indispensables pour garantir leur pérennité. De ce point de vue, l'Autriche est un pays très important à l'échelon international.

Le succès de la protection des espèces dépend dans une large mesure de l'état des connaissances et de l'attitude de la population. Les migrations des loups suscitent le débat. La cohabitation avec les loups ne doit causer aucun préjudice durable aux agriculteurs. La modification des conditions écologiques de la vie sauvage constitue un nouveau défi pour la chasse. Il convient de pondérer aussi bien les avantages que les inconvénients économiques.

Les objectifs du projet autrichien sur le loup ont été définis à partir de toutes ces exigences ; ce projet se propose de créer des conditions propices à l'apparition du loup.

Comme en témoignent les médias de ces dernières années, le loup est de nouveau au centre du débat en Autriche. Les conditions générales ont été créées, elles doivent maintenant être adaptées et développées. Étant donné que l'acceptation du loup dépend essentiellement de l'état des connaissances et de l'attitude de la population, une attention particulière devra être accordée à l'information du public et à l'éducation. Il est nécessaire d'œuvrer de manière sensible, coordonnée et en réseau pour que les populations de loups autrichiennes bénéficient de perspectives positives.

Heinrich R. Dungler coordonne le projet financé par le Ministère autrichien de l'environnement (Ministère de la Vie). Il a participé à de nombreux projets sur le loup en Amérique du Nord. Depuis 1995, il s'occupe du développement et de la gestion des populations de loups dans les Alpes et les Carpates. Il s'intéresse tout particulièrement aux multiples rapports entre l'être humain et le loup dans les lieux de loisirs et de tourisme.

Références et figures :

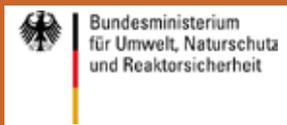
- Askani T. (2004) : *Wolfsspuren, Baden, München*.
- Alpark...statt (Boitani L. (1999) in: *Infodienst Wildbiologie Schweiz*, http://www.wild.unizh.ch/wolf/d/wp_ew_d3.htm)
- Dungler H. (2007) : *Will Wolves return to Austria, International Wolf, Minneapolis, Spring*. <http://www.wolf.org/wolves/news/iwmag/2007/spring/spring2007.asp>
- Spitzenberger F. (2001): *Die Säugetierfauna Österreichs, Wien, 556-563*.

⁽¹⁾ Ministère de l'environnement (A)

En coopération avec :



Avec le support de:



ALPARC - Réseau Alpin des Espaces Protégés CNPA - Réseau des Espaces Protégés des Carpates

Coordonnés par :

Task Force Espaces Protégés du Secrétariat permanent de la Convention alpine

Maison des parcs et de la montagne

256, rue de la République

F - 73000 CHAMBERY

Tél. : +33 (0)4 79 26 55 00

Fax : +33 (0)4 79 26 55 01

info@alparc.org

www.alparc.org

www.carpathianparks.org

Coordination : Guido Plassmann

Réalisation : Martin Pavlik

Graphisme : Naturaprint

Relecture : Robyn Hackett

Traduction : Alexandra Geese, Lea Caharija, Nicoletta Spinolo, Stephanie Johnson,
Nathalie Ferretto, Milena Zocca, Reinhold Ferrari, Claudio Tugnoli, Petra Šajn



Impression sur papier FSC par Naturaprint en août 2009